



NATIONS UNIES



# CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

ROME, 5-16 Novembre 1974

Distr.  
LIMITEE

E/CONF.65/C.1/L.16 Rev. 1  
12 novembre 1974

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION I

Point 9 (a) et (f) de l'ordre du jour

## PROGRAMMES D'ACTION NATIONALE ET INTERNATIONALE

MESURES DESTINEES A ACCROITRE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT  
DANS LE CADRE PLUS LARGE DU DEVELOPPEMENT

DISPOSITIONS A PRENDRE POUR DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS OU AUX RESOLUTIONS  
DE LA CONFERENCE ET METTRE AU POINT DES MECANISMES APPROPRIES

Programme de lutte contre la trypanosomiase animale en Afrique

Belgique, République fédérale d'Allemagne, France, Mali, Nigeria, Pologne, Ouganda:

### Projet révisé de résolution

La Conférence mondiale de l'alimentation,

Reconnaissant l'importance de la trypanosomiase animale en Afrique en tant que facteur limitant sérieusement le développement rural en général et la production animale en particulier dans un grand nombre de pays d'Afrique,

Notant que le progrès des techniques de lutte contre la trypanosomiase et la mouche tsétsé permet maintenant de mener des opérations massives dans les pays où il existe un potentiel de production zootechnique qui justifie une telle action,

Reconnaissant que l'application efficace d'un programme international coordonné de lutte contre la trypanosomiase animale en Afrique permettrait d'ouvrir de vastes territoires à la production animale, accroissant ainsi grandement les disponibilités en protéines d'origine animale aussi bien pour combler les déficits existant sur le continent africain que pour fournir des excédents exportables,

Reconnaissant les avantages socio-économiques qu'un tel programme apporterait aux populations rurales, et notamment le rôle important qu'il jouerait dans la lutte contre la trypanosomiase humaine,

Notant que la lutte contre la trypanosomiase et la mouche tsétsé doit être considérée comme la première étape d'un plan intégré de développement économique auquel feraient suite des projets d'utilisation des terres, d'amélioration pastorale, d'aménagement zootechnique, de santé animale, de commercialisation et de traitement des produits animaux et d'éducation,

1. Recommande que la FAO, en coopération avec les gouvernements des pays intéressés, les organisations internationales compétentes, et les instituts de recherche spécialisés, et avec le soutien des institutions bilatérales et multilatérales d'assistance, lance d'urgence un programme à long terme de lutte contre la trypanosomiase animale en Afrique et accorde à ce projet une priorité élevée;

2. Demande la création immédiate d'une petite unité de coordination au siège de la FAO, qui sera chargée d'entreprendre la première phase du programme consacrée à la formation, à des projets pilotes d'application sur le terrain et à la recherche appliquée, afin de préparer les opérations futures à grande échelle.

3. Recommande que la FAO fasse immédiatement le nécessaire pour mobiliser les crédits et les services requis pour ce programme.